

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

# LA SEM ENR 64 EST NÉE !

### LE MOT DU PRÉSIDENT



## SACRÉ VENT D'HIVER !

Il y a trois mois de cela, nous nous réjouissons de la signature du nouveau contrat de concession de distribution d'électricité et de fourniture au tarif régulé, entre le SDEPA, ENEDIS et EDF, car les engagements qui y figurent désormais, doivent permettre d'améliorer fortement la qualité de ce service public à moyen terme.

Et comme s'il fallait joindre le geste à la parole, les trois tempêtes successives des mois de novembre et décembre dernier qui ont frappé le département, ont rappelé l'importance du réseau électrique pour la vie quotidienne de chacun ainsi que la nécessité de l'entretenir, de le sécuriser et de le renouveler.

En effet, la qualité de la desserte électrique est un facteur déterminant de l'aménagement homogène de nos territoires. Sans électricité, pas de vie sociale ni économique !

Je tiens par conséquent à saluer le travail fourni par les équipes d'ENEDIS pour rétablir la desserte le plus rapidement possible, y compris dans les secteurs reculés de nos territoires.

Je suis cependant convaincu que les engagements que nous venons de formaliser, produiront rapidement leurs effets et que de tels phénomènes météorologiques qui ne manqueront pas de se renouveler, seront de moins en moins impactant pour notre vie quotidienne à l'avenir. Je formule ce vœu pour les prochaines années.

Les élus du Bureau et le personnel du SDEPA se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2019.

*Bonne Anade !*

*Urte berri on !*

**Le Président,  
Barthélémy BIDÉGARY**

Depuis la loi de transition énergétique du 17 août 2015, les compétences des collectivités et de leurs groupements en matière d'énergies renouvelables ne cessent d'être renforcées afin d'atteindre d'ici 2030 l'objectif national de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute.

La création d'une société d'économie mixte pour le développement de projets EnR est dans ce contexte, particulièrement opportune, notamment en ce qu'elle permet :

- une implication effective des collectivités dans la gouvernance ;
- de la souplesse en termes de contractualisation ;
- l'entrée de capitaux privés avec un apport de savoir-faire, d'investissements conséquents pour des projets ambitieux ainsi qu'un partage des risques ;
- une grande capacité d'évolution de la structure ;
- des remontées de dividendes qui constituent des ressources propres et libres d'utilisation versées au budget général du SDEPA (par opposition au système de régie).

L'action de la SEM EnR64 s'étend à l'ensemble du territoire des Pyrénées-Atlantiques. Conformément à l'article L 1521-1 du code général des collectivités territoriales, elle exerce une activité d'intérêt général consistant à réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production, de valorisation, de distribution, de stockage et de fourniture d'énergie utilisant les énergies renouvelables.

Elle peut également réaliser ou apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie ou de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

Le portefeuille de projets de la SEM est en train de s'étoffer pour un investissement total prévu à hauteur de 14 165 244 €.

Le plan de financement global est constitué :

- d'un apport en fonds propres de 2 100 000 € (15 % du total) avec libération du capital en deux fois,
- du recours à l'emprunt à hauteur de 12 065 244 € (85 % du total).

La répartition du capital social et des postes d'administrateurs s'établit comme suit :

Actionnaires	% du capital	Nb d'actions	Capital souscrit	Nb d'administrateurs
SDEPA	66,67	14 000	1 400 000 €	6
Caisse des Dépôts	16,67	3 500	350 000 €	2
Caisse d'Epargne	9,52	2 000	200 000 €	1
CAPG Énergies nouvelles	7,14	1 500	150 000 €	1
Total	100	21 000	2 100 000 €	10



EnR 64 peut réaliser pour le compte ou avec les collectivités du département :

- **des centrales solaires :**
  - sur toitures d'au moins 500 mètres carrés
  - en ombrière de parking à partir de 15 places
  - au sol, sur du foncier d'au moins 1 hectare anthropisé (sites industriels pollués, CET, carrières, délaissés, etc.)

- **des projets de méthanisation**
- **des installations hydroélectriques.**

**Contact :**  
05.59.02.46.71  
s.castet@enr64.fr  
m.debehr@enr64.fr  
www.enr64.fr

## ELECTRICITÉ

# UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION SIGNÉ !

Le 26 novembre 2018, le Bureau syndical du SDEPA a validé les grandes lignes de la négociation à engager en 2019 avec ENEDIS et EDF sur le futur contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité au tarif régulé. Le travail s'est achevé le 28 septembre dernier lors du Comité Syndical de BIARRITZ avec sa signature par l'ensemble des parties prenantes.



Signature du nouveau contrat de concession.

Un calendrier de négociation permettant la mise en œuvre d'un nouveau contrat au 1er janvier 2020, avait été mis en place avec les concessionnaires, prévoyant des rencontres de négociations durant l'année 2019.

Un Comité de Pilotage composé de 5 membres du Bureau, dont le Président du SDEPA et un Comité Technique comportant également des techniciens du SDEPA, a été constitué afin de mener ces échanges. Par ailleurs, un prestataire dédié à l'accompagnement du SDEPA sur les négociations technico-économiques de la concession a été retenu.

## Des objectifs ambitieux !

Neuf réunions organisées de janvier à septembre, entrecoupées d'un travail de synthèse et de rédaction, ont permis de trouver un consensus sur divers points :

- L'établissement d'un diagnostic technique partagé de la concession, permettant de faire l'état des lieux technique des réseaux et de cibler les forces et faiblesses des ouvrages concédés,
- L'établissement d'un schéma directeur des investissements sur la durée du contrat ainsi que du premier programme pluriannuel d'investissements de 4 ans sur la période 2020-2023 afin de respecter les objectifs partagés d'amélioration de la qualité de distribution d'électricité pour les usagers,
- Les modalités financières concernant les redevances de concession à percevoir par le SDEPA,
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre concédant et concessionnaire,

- L'exigence d'une baisse forte du temps moyen de coupure d'électricité par an et par usager, cet indicateur étant structurellement plus élevé que le temps moyen de coupure national,
- La transition énergétique et sa traduction dans le contrat de concession.

Concernant la mission de service public d'EDF relative à la fourniture au tarif réglementé de vente, le contrat de concession du SDEPA reprend les avancées intégrées dans le modèle national de contrat, à savoir :

- L'information et l'accueil adapté des usagers ayant souscrit un contrat au tarif réglementé de vente,
- La mission de conseil tarifaire aux clients,
- L'accompagnement des usagers en situation de précarité énergétique, et le conseil en matière d'utilisation rationnelle de l'électricité,
- Le traitement efficace des réclamations,
- L'information du SDEPA au travers du compte rendu d'activité annuel, sur l'exécution des missions de service public dévolues.

## Des engagements chiffrés !

Au cours des 15 prochaines années :

**2 400 km**

de réseaux HTA et BT obsolètes seront renouvelés.

**78 postes**

de transformation situés en zone inondable seront déplacés.

**97 %**

des usagers vont bénéficier d'une tenue de tension électrique conforme aux normes.

**120**

organes de manœuvre télécommandés seront installés.

**66**

lieux de vie (point de desserte électrique sécurisé) restant à sécuriser seront traités.

**85 min.**

Le temps moyen de coupure contractualisé contre 120 minutes de moyenne au cours des 5 dernières années.

Ces engagements contractuels sont une première pour le département et il faut louer les efforts très significatifs réalisés par la Direction départementale d'ENEDIS, en relation avec les instances nationales du groupe, pour répondre favorablement aux demandes du SDEPA. Des échanges constructifs et une vraie volonté d'aboutir à un consensus, ont permis cette contractualisation ambitieuse.

## BRÈVES

## LE BIOGAZ CONTINUE SON ESSOR

Le Commissariat général au développement durable a rendu public son tableau de bord du biométhane, au 30 juin 2019. Premier élément significatif, la production d'électricité à partir de biogaz représente désormais 407 MW de capacité, répartie entre 708 installations. L'électricité ainsi produite a atteint 1,1TWh au premier semestre, soit 0,5 % de la consommation française.

Par ailleurs, l'injection de biométhane dans le réseau ne faiblit pas ; le CGDD recense ainsi 91 installations raccordées, pour une capacité de 1,4 TWh/an, en progression de 17 % par rapport à fin 2018.

De son côté, l'Association française du gaz naturel véhicules (AFGNV) souligne l'essor de la mobilité gaz. En 2018, 47 nouvelles stations d'avitaillement ont été inaugurées et 57 autres sont attendues cette année.

## L'OBJECTIF DE 20% D'ENR EN 2020 SE RAPPROCHE

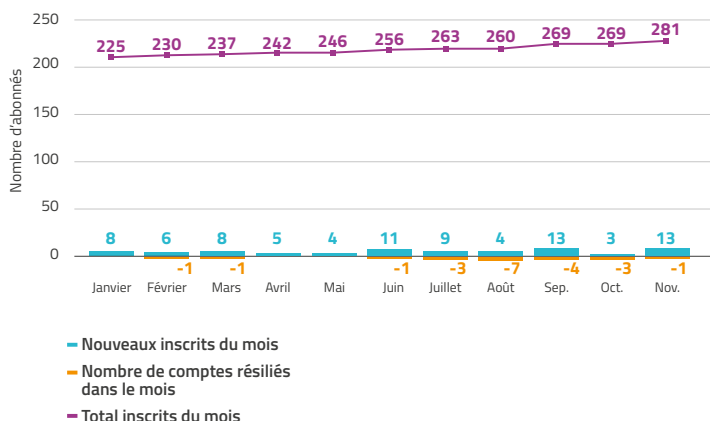
Selon Eurostat, l'Union européenne se rapproche de son objectif de 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2020, mais avec des situations très diverses au sein des États membres. Avec d'importantes réserves hydrauliques, les pays scandinaves figurent en tête du classement, y ajoutant souvent d'autres sources « vertes », comme l'éolien (qui assure 43 % des besoins en électricité du Danemark), tandis que les Pays-Bas et le Luxembourg n'affichent que 6,6 % et 6,4 % d'énergies renouvelables dans leur mix, loin de la moyenne européenne (17,5 %) ; moyenne dont la France est proche (16,3 %), tout en restant loin de son objectif de 23 % en 2020.

**MOBILITÉ**

# L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ

Dans le cadre de la mise en œuvre de solutions alternatives au véhicule thermique et après être intervenu dans le département en faveur de la mobilité électrique, le SDEPA se tourne désormais vers le gaz.

## La mobilité électrique se développe !



## La mobilité gaz en cours d'organisation !

Le département des Pyrénées-Atlantiques ne comporte à ce jour aucune station publique, pour alimenter en gaz les véhicules.

Pour les transporteurs poids lourds et les flottes d'autocars, cette énergie est très intéressante du point de vue économique à un moment où le prix des carburants traditionnels s'oriente durablement à la hausse.

Par ailleurs, la possible injection dans les réseaux de gaz, de bio GNV issu de la méthanisation, donne de nouvelles perspectives pour l'avenir. En effet, les unités de production de bio gaz qui vont peu à peu se développer sur le territoire, injecteront sur le réseau qui alimente les stations, ce qui à terme doit permettre de mettre en place une boucle locale



vertueuse, entre production et consommation de bio gaz.

Le déplacement au bio gaz même s'il ne concerne à terme que 5 % du parc des véhicules roulants, constitue un facteur important de mise en œuvre de la transition énergétique.

La SEM du SDEPA EnR 64, en partenariat avec TEREGA, met actuellement en place un plan de déploiement de deux à trois stations de GNV dans le département.

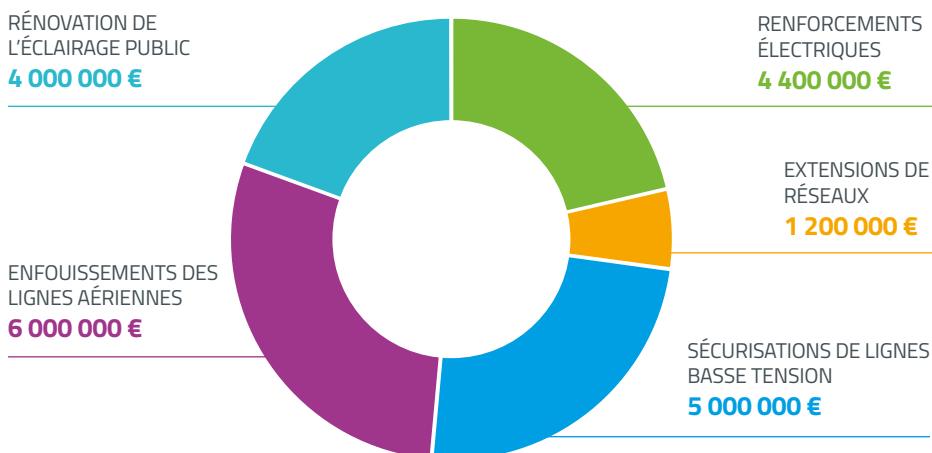
**TRAVAUX**

# LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2020

Répartition des travaux programmés pour 2020

Le Bureau Syndical a arrêté au début du mois de décembre dernier, la programmation initiale de travaux dans les communes pour l'année 2020. Au total, ce sont près de 250 communes qui bénéficient de cette programmation pour plus de 20 millions d'euros d'investissement engagés.

Le SDEPA poursuit sa politique d'accompagnement financier à un niveau élevé car il s'agit d'un facteur déterminant pour l'aboutissement des opérations avec un effort particulier sur la rénovation de l'éclairage public puisque le taux d'aide est relevé de 40 à 50% à partir de 2020 pour les communes de moins de 2000 habitants.



**RAPPEL :** Les communes ayant bénéficié de financements publics du SDEPA lors des différents travaux, doivent expressément mentionner la participation financière de celui-ci sur tout support de communication ou action visant à assurer la promotion médiatique de ces réalisations.



## ACTUALITÉ DU SDEPA

## LA CHALEUR BOIS ARRIVE A MAULÉON

Le bois qui ne manque pas dans notre département, est une énergie renouvelable locale, qui permet de développer une filière économique sur un territoire tout en respectant l'environnement, ce qui va dans le sens de la transition écologique. Toutefois, les projets de chaufferie bois sont souvent coûteux et complexes à mettre en œuvre, c'est pourquoi le SDEPA propose aux territoires une assistance administrative, juridique et technique concernant le développement de ces chaufferies, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Dans ce contexte, le 5<sup>ème</sup> réseau de chaleur bois du SDEPA vient d'être réalisé sur la commune de MAULEON. Cette installation permet l'approvisionnement en chaleur bois de la piscine intercommunale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, l'abattoir du Pays de Soule et les vestiaires de foot, en réduisant fortement l'empreinte environnementale de ces activités. La réalisation a été financée par le SDEPA (684 222 € HT) qui a obtenu des aides du Conseil Départemental et de l'ADEME. Grâce à cette chaufferie bois, 130 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an, soit l'équivalent de 65 voitures diesel roulant toute une année.



Inauguration de la chaufferie bois de MAULEON.

## CAMPAGNE D'ISOLATION DES COMBLES PERDUS DE BATIMENTS COMMUNAUX : C'EST PARTI !

Après l'attribution du marché de travaux en Septembre 2019 à l'entreprise ISOWECK, la 1<sup>ère</sup> tranche d'opérations d'isolations est en cours : 24 communes sont concernées pour 40 bâtiments à isoler soit 5 600 m<sup>2</sup> de combles perdus.

- Prévisionnel de **80 000 €HT** de travaux à réaliser au 1er trimestre 2020
- Financement des travaux par la valorisation des « primes Certificats d'Economie d'Énergie »
- Complément de subvention au titre de la convention SDEPA-Département à concurrence de 80 % : **Reste à charge maximal de 20 %** pour la collectivité

Pour en bénéficier, contactez :

Dimitri Larrus, Conseiller en Energie Partagé – [d.larrus@sdepa.fr](mailto:d.larrus@sdepa.fr)



## LE SDEPA S'INSTALLE À BAYONNE

Les services du SDEPA ont récemment quitté les locaux qu'ils occupaient à Lahonce pour s'installer à Bayonne. En effet, le débit informatique insuffisant sur l'ancien site, sauf mise en place d'une fibre dédiée à un prix prohibitif, ne permettait plus aux équipes de travailler dans de bonnes conditions.

Désormais vous pourrez rencontrer les agents de l'antenne Basque de l'établissement ainsi que les élus du SDEPA, dans les locaux situés 60 avenue du Capitaine Resplandy (ancien bâtiment Guyenne et Gascogne).



## AGENDA

**24 JANVIER**

Cérémonie des vœux du SDEPA à Pau

**4 FÉVRIER**

Réunion du Bureau Syndical

**7 FÉVRIER**

Réunion d'information achat groupé d'énergie au Pays Basque

**15 FÉVRIER**

Comité Syndical à Mauleon

**24 FÉVRIER**

Réunion du Bureau Syndical

**28 FÉVRIER**

Réunion d'information achat groupé d'énergie en Béarn

**7 MARS**

Comité Syndical à Mauleon

 **territoire d'énergie**  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES


Directeur de la publication :

Barthélémy BIDÉGARY.

Conception/réalisation :

Agence Valeurs du Sud - Morlaàs.

Impression : Perspective - Morlaàs.

 Imprésumé sous respect des normes environnementales.